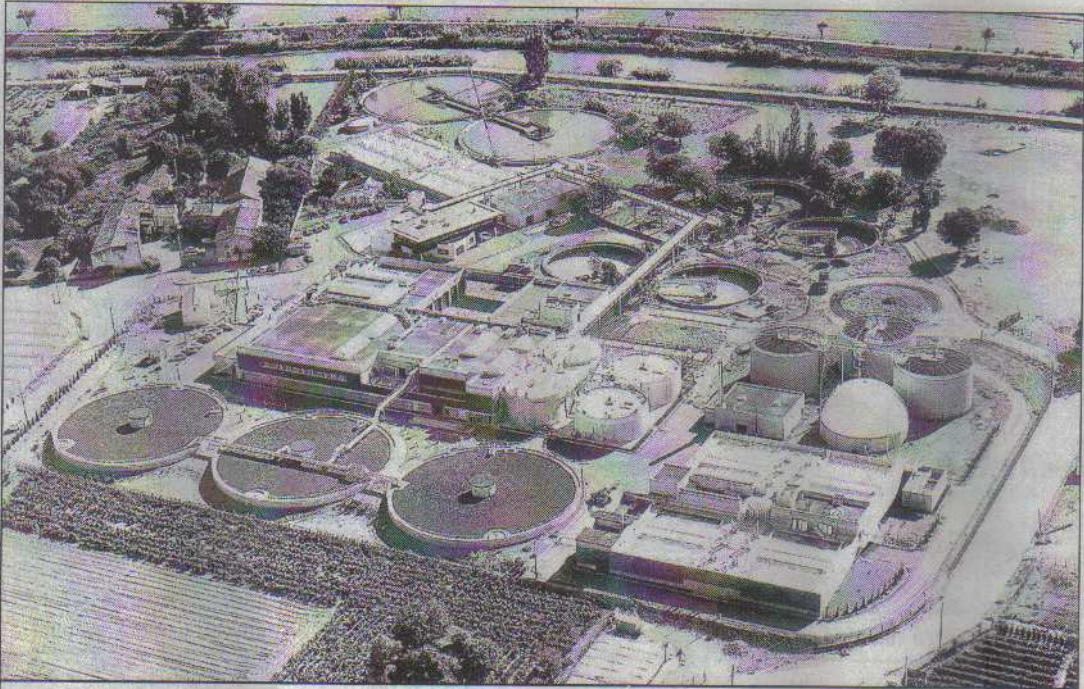


Conseil : la valorisation des biogaz et des déchets gras à la Céreirède



L'installation d'une unité de valorisation énergétique de biogaz à la station d'épuration Maera en débat.

Petite audience jeudi soir lors de la dernière séance de conseil, dix personnes au lieu de la quarantaine habituelle. C'est vrai que le temps n'incitait guère à sortir et que l'ordre du jour paraissait léger. Le dossier portant sur l'installation d'une unité de valorisation énergétique de biogaz sur le site de la station d'épuration Maera a constitué le cœur des débats.

Il fut présenté conjointement par le maire Cyril Meunier et Carole Donada, adjointe à l'environnement, déléguée à la Céreirède et habitante du quartier. Ce projet vise à substituer au système actuel, qui consiste à brûler en torchère l'excédent de biogaz produit par la digestion des boues, un groupe de cogénération qui permettra de récupérer de la chaleur et de produire de l'électricité revendue à EDF comme énergie verte. Parallèlement, l'Agglomération envisage d'engager une démarche de valorisation des déchets gras issus de la restauration et produits sur son territoire.

Bernard Banuls (Agir ensemble pour l'avenir de Lattes) se dit terrifié par ce projet qu'il juge totalement intolérable. L'élue d'opposition annonce le refus de son groupe de voir la population de la Céreirède, une fois encore, amenée à subir des nuisances supplémentaires tant olfactives que sonores. Et de lister la gravité des risques encourus par la population de ce quartier, l'existence de la zone maraîchère, la présence des vents dominants soufflant vers Lattes.

Gérard Silhol (Union pour Lattes) se félicite de l'impact positif sur l'environnement d'un tel projet (économie en énergie fossile, valorisation des déchets gras) mais regrette que ce type d'installation soit prévu en milieu urbain alors que partout en France, ces usines sont implantées en milieu rural.

Le projet sera néanmoins adopté (5 voix contre), le conseil émettant les réserves suivantes : que l'unité de biogaz ne produise pas d'interférence avec le fonctionnement de la station d'épuration Mae-

ra, que les mesures nécessaires soient mises en œuvre pour éviter toutes nuisances acoustiques ou olfactives du fait du fonctionnement de l'unité de biogaz.

Pluie. Hors ordre du jour, Cyril Meunier n'a pas manqué de revenir sur l'épisode pluvieux du 8 octobre, « un monstre en matière hydraulique » qui a vu tomber en deux heures trente l'équivalent d'un tiers des précipitations annuelles. Cet événement centenal a au moins permis de vérifier le bon état du réseau pluvial et de faire le point sur la situation des quatre ruisseaux traversant la commune. Le Rondelet dans sa partie montpelliéraine reste un souci, c'est lui qui a occasionné la montée de l'eau dans le quartier du Puech Radier.

Pont. Autre sujet évoqué, la circulation à l'entrée de la commune par le pont Méjean. Un comptage récent a vu 40 000 véhicules emprunter journalièrement cet axe dont le débit habituel est de 17 000. Un constat indéniable, Lattes est une commune bien fréquentée. ●

AU FIL DES DOSSIERS

Travaux de voirie 2009

Le maire a signé les marchés concernant les travaux à effectuer avenue du Grenache et avenue du Vieux-Chêne à Boirargues, parvis de la mairie, avenue de Montpellier et rue Gabriel-Faure à Lattes centre, traverse des Robiniers et avenue de la Méditerranée à Maurin. Montant estimé de ces travaux 1 878 343 € TTC. Durée de ce programme : six mois.

Réseau d'eau potable

Ils concernent la pose d'une conduite pour le renforcement de l'alimentation de Maurin (passage en siphon sous le Lez et fonçage sous la route de Palavas) et le renforcement et le remplacement de conduites et branchements existants. Coût de l'opération : 1 244 126 € TTC. Durée des travaux : six mois.

Lotissement Les Peupliers

Le conseil approuve le classement d'office dans le domaine public communal des voies du lotissement Les Peupliers.

Convention d'occupation du domaine public

La Ville mettra à disposition de la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel du Languedoc un terrain à Courtoujours pour faciliter le stationnement des salariés de l'entreprise qui versera une redevance mensuelle de 100 € à la commune.

Stage de ski et de surf en 2010

Le service des sports organisera ce stage du 20 au 27 février 2010 à Ancelle (05). Il concerne les enfants de 8 à 17 ans. Coût maximum du séjour : 18 914 € pour 48 jeunes et 5 encadrants. Trois vacataires seront recrutés au taux de 11,53 € brut/heure. Le tarif demandé est de 390 € par enfant. Inscriptions le samedi 5 décembre de 9 h à 12 h, au service des sports.

Convention avec le foyer rural centre

Propriétaire de locaux au Mas d'Encivade, la Ville les mettra à la disposition de la section musique du foyer rural après signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit.

Trophée Koh-Lattara

La commune prendra en charge le séjour de 2 jours à Barcelone des deux meilleures équipes de jeunes du trophée Koh-Lattara et de leurs accompagnateurs. Languedoc Evasion organisera le séjour de 55 personnes pour un montant de 6 299 €.

Recrutement de saisonniers

Quatre agents saisonniers à temps complet, rémunérés sur la base du Smic, seront recrutés pour une durée d'un mois. Ils seront affectés au nettoyage des roubines communales.

Attribution de subvention

L'école maternelle de la Castelle souhaite réaliser une fresque murale dans la cour afin de clôturer son projet sur l'Art à l'école. Une subvention de 1 300 € sera attribuée à l'OCCE de l'école pour aider les enseignants dans leur entreprise.

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 19 novembre à 18 h.